

DEPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

2ème Commission n° 3

~~~~~

Séance du 27 novembre 2017 (Matin)

~~~~~

Date de la convocation : 25 octobre 2017

PRESIDENT : Monsieur François SAUVADET

SECRETAIRE : Monsieur Charles BARRIERE

LIEU DE LA REUNION : Salle des séances

MEMBRES PRESENTS : MM. Christophe AVENA, Michel BACHELARD, Mmes Marie-Claire BONNET-VALLET, Valérie BOUCHARD, MM. Hubert BRIGAND, Patrick CHAPUIS, Mme Emmanuelle COINT, M. Vincent DANCOURT, Mme Danielle DARFEUILLE, MM. Gilles DELEPAU, François-Xavier DUGOURD, Mme Martine EAP-DUPIN, M. Hamid EL HASSOUNI, Mme Anne ERSCHENS, M. Dominique GIRARD, Mmes Patricia GOURMAND, Dénia HAZHAZ, Nathalie KOENDERS, Catherine LOUIS, M. Christophe LUCAND, Mmes Céline MAGLICA, Béatrice MOINGEON-HERMARY, Anne PARENT, M. Pierre POILLOT, Mme Laurence PORTE, M. Hubert POULLOT, Mme Marie-Laure RAKIC, M. Jean-Pierre REBOURGEON, Mmes Christine RENAUDIN-JACQUES, Christine RICHARD, MM. Paul ROBINAT, Ludovic ROCHETTE, Denis THOMAS, Laurent THOMAS, Mmes Jeannine TISSERANDOT, Céline TONOT.

MEMBRES EXCUSES : M. Lionel BARD, Mme Colette POPARD.

MEMBRES EXCUSES et ayant donné délégation de vote : Mme Valérie DUREUIL à M. Hubert POULLOT, M. Marc FROT à Mme Laurence PORTE, Mme Sandrine HILY à M. Hamid EL HASSOUNI, Mme Christelle MEHEU à M. Vincent DANCOURT, M. Dominique MICHEL à M. Paul ROBINAT, M. Massar N'DIAYE à Mme Céline MAGLICA.

RAPPORTEUR : Monsieur Dominique GIRARD

OBJET DE LA DELIBERATION :

UNE AMBITION D'EQUILIBRE

UN AVENIR DURABLE

PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'ECONOMIE CIRCULAIRE

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation le projet de Programme Départemental d'Economie Circulaire (PDEC).

Nouveau modèle de développement économique, l'Economie Circulaire vise à **diminuer le gaspillage des ressources** (matières, eau et énergie), pour réduire l'impact environnemental de l'activité économique, tout en augmentant le bien-être des individus.

Dans le cadre de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 et par délibération du 21 mars 2016, je vous rappelle que le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a décidé d'élaborer un Programme Départemental d'Economie Circulaire.

Ce PDEC est composé de deux axes :

- l'animation interne, via le Programme Interne de Réduction des Déchets,
- l'animation du territoire, qui a fait l'objet d'un important travail d'état des lieux et de concertation entre juin 2016 et septembre 2017 et fait l'objet du présent rapport.

1. OBJECTIFS DU PDEC

Le PDEC aura une durée de trois ans : des actions sont planifiées de 2018 à 2020.

Ses objectifs sont de :

- faire émerger en Côte-d'Or des projets visant les **économies de ressources**, en mettant en relation les acteurs à l'échelle départementale,
- permettre la réalisation d'économies d'échelle en mutualisant certaines actions,
- organiser le suivi des actions.

Il est à noter que selon le décret n° 2016-811 du 17 juin 2016, le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté doit élaborer un plan régional d'action en faveur de l'Economie circulaire, qui sera intégré au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires.

Un dialogue constructif s'est donc mis en place pour assurer une articulation entre l'échelle départementale et régionale.

2. MODALITÉS D'ÉLABORATION

2.1. ELABORATION PARTICIPATIVE

Pour l'élaboration du PDEC, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a choisi d'associer les acteurs du territoire, dans un état d'esprit participatif.

Une grande diversité d'acteurs ont été contactés pour participer à une réunion de lancement de la démarche, le 23 juin 2016 :

- collectivités territoriales,
- associations (environnementales, d'éducation populaire, de consommateurs),
- entreprises du monde des déchets,
- bailleurs sociaux,
- services de l'Etat,
- chambres consulaires, ...

Deux instances ont été créées pour gouverner la démarche :

- le **comité technique**, composé de techniciens d'une quarantaine de structures, pour l'échange d'idées et de projets,
- le **comité de pilotage**, limité à vingt-neuf membres, principalement des représentants élus de leurs organisations, pour le choix des actions.

2.2. ETAPES DE L'ÉLABORATION

La démarche d'élaboration du PDEC a débuté par un état des lieux, qui a été réalisé de juillet 2016 à avril 2017, avec la rencontre d'acteurs du territoire et des recherches bibliographiques.

L'état des lieux a fait l'objet d'une présentation le 3 mai 2017, lors d'une réunion du comité technique.

D'après ces travaux, cinq orientations sont ressorties, comportant chacune deux à trois objectifs, qui en ciblent les attendus.

L'ensemble des orientations et des objectifs a été validé lors de la réunion du comité de pilotage du 4 juillet 2017. Les fiches action ont également fait l'objet d'une relecture par les membres.

Vous trouverez, en annexe du présent rapport, le dossier complet du Programme Départemental d'Economie Circulaire, comprenant :

- le contexte du projet,
- l'état des lieux, présenté selon quatorze thématiques,
- le plan d'actions sur trois ans, décliné en onze fiches action,
- les indicateurs globaux de suivi du programme.

3. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Les fiches action du PDEC présentent un estimatif budgétaire annuel et certaines actions (études, communication, accompagnement,...) pourront faire l'objet de demandes d'aides financières ponctuelles auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

4. MODALITÉS DE SUIVI

Le suivi des actions du PDEC sera réalisé annuellement, à l'aide des indicateurs définis dans chaque fiche action.

Le bilan des actions sera présenté chaque année devant le comité de pilotage avant présentation au Conseil Départemental.

En conclusion, je vous propose de vous prononcer sur les orientations et les fiches action du Programme Départemental d'Economie Circulaire de la Côte-d'Or.

Sur proposition de la Commission Aménagement du Territoire, Economie, Logement, Agriculture et Développement Durable, le Conseil Départemental décide à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur les orientations et les fiches action du Programme Départemental d'Economie Circulaire de la Côte-d'Or.

Pour extrait conforme

Le Président



Programme Départemental d'Economie Circulaire de la Côte-d'Or

2018-2020

Sommaire

1.	Contexte	7
1.1.	<i>Définition de l'Economie circulaire</i>	7
1.2.	<i>Contexte législatif</i>	8
1.3.	<i>La philosophie du Programme Départemental d'Economie Circulaire</i>	8
1.4.	<i>Les acteurs associés</i>	9
2.	Etat des lieux.....	9
2.1.	<i>Accompagnement au changement de comportement</i>	9
2.2.	<i>Tendances sur la production de déchets ménagers</i>	10
2.3.	<i>Deuxième vie des objets</i>	10
2.4.	<i>Couches lavables</i>	11
2.5.	<i>Vaisselle lavable pour les manifestations</i>	12
2.6.	<i>Consigne des bouteilles de vin</i>	12
2.7.	<i>Entretien au naturel</i>	13
2.8.	<i>Liens entre Economie circulaire et solidarité</i>	13
2.9.	<i>Dispositif Stop Pub</i>	14
2.10.	<i>Lutte contre le gaspillage alimentaire</i>	14
2.11.	<i>Biodéchets des ménages</i>	15
2.12.	<i>Biodéchets des professionnels</i>	16
2.13.	<i>Ecologie Industrielle et Territoriale</i>	17
2.14.	<i>Le concept d'Economie circulaire</i>	17
3.	Plan d'actions	18
4.	Indicateurs globaux de suivi.....	42
5.	Annexes.....	43
	<i>Annexe 1 : Actions du Programme Interne de Réduction des Déchets</i>	43
	<i>Annexe 2 : Cartographie des interactions entre acteurs</i>	44
	<i>Annexe 2 : Cartographie des interactions entre acteurs</i>	44
	<i>Annexe 3 : Point sur les objectifs LTECV en 2015 en Côte-d'Or</i>	45
	<i>Annexe 4 : Synthèse des résultats de l'état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets dans les Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux de Côte-d'Or</i>	46
	<i>Annexe 5 : Bibliographie</i>	49

1. Contexte

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or était engagé de 2011 à 2015 dans un Plan Départemental de Prévention des déchets, qui avait pour objectif l'animation du territoire en vue de réduire de 7 % de la production des Ordures Ménagères et Assimilées sur cette période.

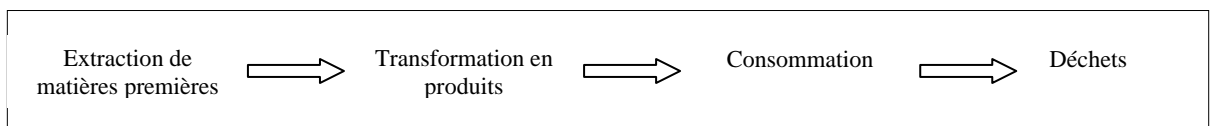
Financée par l'ADEME, cette démarche ciblait les déchets produits par les ménages et impliquait des collaborations étroites avec les collectivités compétentes en matière de collecte et/ou de traitement des déchets de la Côte-d'Or.

A la fin de ce dispositif et dans le contexte des évolutions réglementaires de l'année 2015, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a décidé d'élaborer une nouvelle démarche axée sur l'Economie circulaire.

1.1. Définition de l'Economie circulaire

Dans un contexte de raréfaction des matières premières et de changement climatique, l'Economie circulaire vise à rompre avec le modèle économique des pays développés, en cours depuis la Révolution Industrielle du XIXème siècle, basé sur l'utilisation d'énergies fossiles et de matières premières disponibles en abondance.

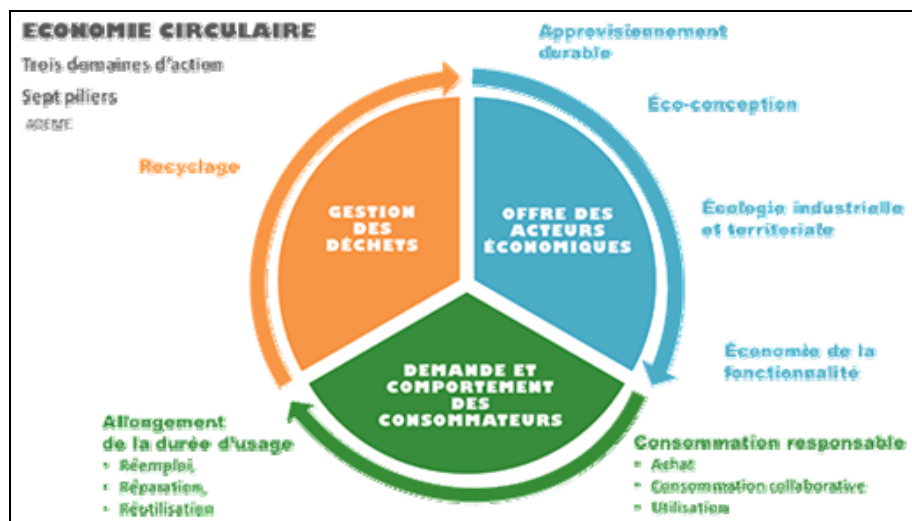
Le schéma qui prévalait jusqu'alors était linéaire :



L'économie circulaire se définit comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits, biens et services, vise à **augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources** et à diminuer l'impact sur l'environnement.

L'Economie circulaire vise notamment à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources tout en préservant ou développant l'emploi local.

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) définit l'Economie circulaire selon trois domaines et sept piliers, comme le montre le schéma ci-dessous :



- l'**approvisionnement durable** vise une exploitation efficace des ressources en limitant les rejets et en limitant l'impact sur l'environnement,
- l'**éco-conception** vise, dès la conception d'un procédé, d'un bien ou d'un service, à prendre en compte l'ensemble du cycle de vie en minimisant les impacts environnementaux,
- l'**écologie industrielle et territoriale** constitue un mode d'organisation interentreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins,
- l'**économie de la fonctionnalité** privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes,
- la **consommation responsable** doit conduire l'acheteur, qu'il soit acteur économique (public ou privé) ou citoyen consommateur, à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit, bien ou service,
- l'**allongement de la durée d'usage** par le consommateur conduit au recours à la réparation, à la vente ou don d'occasion et à l'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation,
- le **recyclage**, en dernier lieu, vise à utiliser des matières premières issues des déchets.

1.2. Contexte législatif

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015, relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, inscrit l'Économie circulaire comme nouveau modèle de développement économique en France.

Cette loi fixe des objectifs de réduction des quantités de déchets produites en France et d'augmentation des taux de valorisations matière et organique et invite les collectivités de tous les échelons territoriaux à intervenir pour atteindre ces objectifs.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015, relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, a réaffirmé la légitimité du Département à œuvrer pour la préservation de l'environnement et la solidarité envers les publics et envers les territoires.

1.3. La philosophie du Programme Départemental d'Économie Circulaire

Dans ce contexte et par délibération du 21 mars 2016, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a décidé l'élaboration d'un Programme Départemental d'Économie Circulaire (PDEC).

Le PDEC est structuré en 2 axes :

- l'**animation interne** : il s'agit de poursuivre et d'amplifier les actions du Programme Interne de Réduction des Déchets (PIRD), validé en 2015, qui concerne les déchets produits par les Services Départementaux (voir la liste des actions en *Annexe I*),
- l'**animation du territoire** : il s'agit de soutenir les acteurs du territoire dans le déploiement d'actions et de sensibiliser le grand public, dans une optique de création de lien social entre habitants et d'économies budgétaires pour les ménages.

Par convention dans la suite du document, le volet d'animation du territoire du PDEC est nommé « le PDEC ».

Les objectifs du PDEC sont de :

- faire émerger en Côte-d'Or des projets visant les économies de ressources, en mettant en relation les acteurs à l'échelle départementale,
- permettre la réalisation d'économies d'échelle en mutualisant certaines actions,
- organiser le suivi des actions.

Il est à noter que selon le décret n° 2016-811 du 17 juin 2016, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté doit élaborer un plan régional d'action en faveur de l'Economie circulaire, qui sera intégré au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires.

Un dialogue constructif s'est donc mis en place pour assurer une articulation entre l'échelle départementale et régionale.

Le Conseil Départemental se positionne en **impulseur, facilitateur et animateur** des actions d'Economie circulaire en Côte-d'Or.

1.4. Les acteurs associés

Pour l'élaboration du PDEC, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a choisi d'associer les acteurs du territoire, dans un état d'esprit participatif.

Une grande diversité d'acteurs a été contacté dès la réunion de lancement de la démarche, le 23 juin 2016 : collectivités territoriales, mais aussi, associations, entreprises du monde des déchets, bailleurs sociaux, services de l'Etat, chambres consulaires, ...

La carte présentée en *Annexe 2* montre la diversité des interactions entre les acteurs, telle qu'elle a été déterminée lors des ateliers de la réunion de lancement.

Deux instances ont été créées pour gouverner la démarche :

- le **comité technique**, composé de techniciens d'une quarantaine de structures (Collectivités techniques, Chambres consulaires, Associations, services de l'Etat, fédérations d'entreprises du déchet, ...) pour l'échange d'idées et de projets,
- le **comité de pilotage**, limité à 29 membres, principalement des représentants élus de leurs organisations, pour le choix des actions.

2. Etat des lieux

L'état des lieux a été réalisé de juillet 2016 à avril 2017, via la rencontre d'acteurs du territoire et des recherches bibliographiques. Il a fait l'objet d'une présentation le 3 mai 2017, en Comité Technique.

L'état des lieux est présenté, ci-après, par grandes thématiques.

2.1. Accompagnement au changement de comportement

Constats

Partant du principe que le changement de comportement et plus largement l'évolution des modes de vie sont les clés de la transition écologique, l'ADEME a mené en 2016 une étude « Changer les comportements, faire évoluer les pratiques sociales vers plus de durabilité », s'appuyant sur l'apport des sciences humaines et sociales.

Deux messages en ressortent :

- Il n'existe pas d'outil miracle, de levier unique et simple, valant pour toutes les situations,
- Une action visant à l'évolution des pratiques sociales doit articuler les outils, les acteurs et les échelles d'action.

L'étude montre que les relations interpersonnelles, les petits groupes et les réseaux de proximité permettent de faire évoluer les normes individuelles. Ce sont des dispositifs qui reposent sur l'échange, l'émulation et l'accompagnement de petits groupes.

Enjeux

- Avoir ces messages à l'esprit pour la construction de chaque action,
- Avoir des approches différentes selon le niveau de pratique des alternatives par les personnes ciblées.

2.2. *Tendances sur la production de déchets ménagers*

Constats

La loi du 17 août 2015 sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte fixe trois grands objectifs pour les Déchets Ménagers et Assimilés :

- Réduction de 10 % de la quantité de déchets produits par habitant en 2020 par rapport à 2010,
- Augmentation de la valorisation matière des déchets non inertes et non dangereux pour atteindre, en masse, 55 % en 2020 et 65 % en 2025. Les collectivités s'attacheront ensuite à réduire la quantité des Ordures Ménagères Résiduelles,
- Réduction, par rapport à 2010, de 30 % des quantités de déchets mis en décharge d'ici 2020 et 50 % en 2025.

Selon les résultats de l'enquête « collecte des déchets » en Côte-d'Or en 2015, soit à mi-parcours, ces objectifs n'étaient pas atteints (voir Annexe 3).

Afin de connaître la part de déchets recyclables encore présents dans les Ordures Ménagères Résiduelles et de dégager des pistes de prévention des déchets, cinq collectivités de la Côte-d'Or ont réalisé un groupement de commande, coordonné par le Conseil Départemental, pour une prestation de caractérisation de déchets.

Enjeux

- Poursuivre une baisse des ratios de production d'Ordures Ménagères Résiduelles et augmenter des ratios de collectes sélectives,
- Diminuer les ratios de déchets collectés en déchèteries et améliorer le taux de valorisation en déchèteries.

2.3. *Deuxième vie des objets*

Constats

Les résultats de l'enquête « collecte des déchets » 2015 montrent un ratio encore élevé de déchets Divers Non Recyclables dans les quantités de déchets collectés en déchèteries en Côte-d'Or. D'après la campagne de caractérisation des déchets Divers Non Recyclables, réalisée en juin 2017 sur 8 échantillons de trois collectivités de Côte-d'Or, ces bennes sont composées en moyenne de 16 % de matériaux pouvant faire l'objet d'une valorisation matière et de 13 % de déchets pouvant entrer dans une filière spécifique de traitement.

Des opérations ponctuelles de sensibilisation à la réparation sont organisées par les collectivités (Village de la Réparation, Marché de Noël du Réemploi, ...) et 21 chalets du réemploi ont déjà été mis en place dans les déchèteries par les collectivités, ...

Enfin, l'étude de l'ADEME de novembre 2016 sur le réemploi des équipements électriques et électroniques ménagers montre :

- un manque de confiance des consommateurs dans les produits d'occasion,
- une réticence des entreprises détentrices d'équipements électriques et électroniques usagés à insérer leurs appareils dans le circuit du réemploi, pour des raisons de confidentialité et de sécurité de données,
- une perte de gisement liée aux encombrants déposés sur les trottoirs qui sont endommagés et privés de leurs matières nobles.

Enjeux

- Redonner du sens aux objets pour en faire évoluer la perception,
- Valoriser les produits d'occasion.

Exemples

En 2017, l'association « La Recyclade » s'est constituée en Côte-d'Or, avec pour projet de créer une recyclerie avec le soutien des collectivités, dont le Conseil Départemental. En attendant l'emménagement dans son local dijonnais prévu en septembre, l'association a animé un magasin éphémère durant l'été 2017 sur la commune de Gissey-sur-Ouche (fréquentation de 400 personnes sur 7 weekends, pour 450 kg de meubles vendus). A partir du printemps 2018, d'autres magasins éphémères pourraient voir le jour en centre-ville de certaines communes d'appui de la Côte-d'Or.

2.4. Couches lavables

Constats

Il y a en moyenne 6 000 naissances par an en Côte-d'Or.

Avec un ratio de production d'une tonne de couches jetables par enfant entre sa naissance et son acquisition de la propreté, ces déchets représentent 3 % du tonnage annuel des Ordures Ménagères et Assimilées en Côte-d'Or.

Le sondage d'opinion réalisé en 2015 auprès d'un échantillon de 1 000 Côte-d'Oriens montre que les couches lavables modernes sont un produit encore peu connu du grand public (16 %) et des professionnels (25 %).

Dans le cadre des actions du Plan Départemental de Prévention des déchets, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a accompagné, entre 2013 et 2015, cinq Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) dans l'expérimentation de l'utilisation des couches lavables.

A l'heure actuelle, deux micro-crèches du territoire utilisent les couches lavables en routine (« Les Lucioles » à Gevrey-Chambertin et « La Cabane des Lutins » à Sombernon).

Les échecs des expérimentations dans les autres EAJE et le peu d'autres expérimentations lancées sont dus notamment au frein constitué par la logistique du lavage des couches.

Enjeux

- Préserver la santé de l'enfant et le pouvoir d'achat des parents,
- Faire connaître le produit,
- Toucher des publics relais pour informer et sensibiliser les parents et les professionnels,
- Accompagner les particuliers et les professionnels dans le passage à l'action,
- Constituer des chaînes logistiques de lavage de proximité,
- Valoriser les EAJE qui les utilisent,
- Toucher le secteur des adultes dépendants.

2.5. Vaisselle lavable pour les manifestations

Constats

Les premiers gobelets lavables ont été introduits dans des manifestations depuis bientôt 10 ans. Cependant, une dérive est constatée avec la tendance des participants à l'effet de collection des gobelets, ce qui est renforcé lorsque les organisateurs les floquent pour un événement en particulier.

Depuis 2014, le Conseil Départemental met à disposition des gobelets lavables et du matériel de communication pour les collectivités et les associations qui en font la demande. Du matériel est également en prêt dans certaines collectivités de la Côte-d'Or (Syndicat Mixte de Haute Côte-d'Or, Communauté de Communes Auxonne Pontailler Val de Saône, Communauté de Communes Rives de Saône et Communauté d'Agglomération Beaune Côte-et-Sud).

L'adoption de la vaisselle lavable pour les manifestations est freinée notamment par la question du lavage qui doit se faire dans le respect de l'hygiène et dans un souci de proximité.

Les partenaires des associations (banques, ...) mettent encore souvent à disposition gracieuse de ces dernières, des gobelets jetables.

Enjeux

- Sensibiliser à l'usage des objets plutôt qu'à leur possession,
- Sensibiliser les organisateurs de manifestations,
- Diminuer l'impact global des manifestations (déplacements, ...),
- Sensibiliser plus généralement le public aux alternatives durables.

Exemple

En 2016, la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges avait pris des premiers contacts avec l'agence locale du Crédit Mutuel pour initier un partenariat de financement du lavage des gobelets, au lieu de la mise à disposition de gobelets jetables pour les associations.

2.6. Consigne des bouteilles de vin

Constats

Une démarche autour de la consigne des bouteilles de vin a été initiée en 2013 en Côte-d'Or avec la rencontre de viticulteurs et d'autres acteurs locaux. L'un des principaux freins rencontrés était lié aux difficultés techniques du décollage des étiquettes.

Une des six entreprises françaises de lavage de bouteilles est présente en Côte-d'Or et deux territoires voisins, le Jura et le SIRTOM de la Vallée de la Grosne en Saône-et-Loire, sont en cours d'expérimentation du lavage de bouteilles de vin.

Enjeu

- Concrétiser la démarche

2.7. Entretien au naturel

Constats

Grâce aux publications de plusieurs associations de consommateurs, la thématique de l'entretien au naturel bénéficie d'une bonne visibilité nationale auprès du grand public.

D'une manière générale, la tendance du « fait maison » revient ces dernières années.

A partir de 2018, la législation va imposer la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les Etablissements Recevant du Public (ERP).

Enjeux

- Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les ERP,
- Maîtriser les coûts d'achat des produits ménagers,
- Préserver la santé des agents d'entretien,
- Toucher les structures d'aide à domicile.

Exemple

En partenariat avec la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, la Communauté de Communes Auxonne Pontailier Val de Saône et la Communauté de Communes Rives de Saône, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or mène depuis mai 2017 un projet d'expérimentation de l'entretien au naturel dans les bâtiments publics.

A partir de protocoles rédigés par un prestataire spécialisé qui a également formé les agents d'entretien, des sites pilotes sont entretenus alternativement, sous le contrôle de tests bactériologiques et de la qualité de l'air intérieur.

L'objectif est de parvenir à des protocoles validés par les services de l'Etat et utilisables par toute collectivité.

2.8. Liens entre Economie circulaire et solidarité

Constats

Les politiques de prévention des déchets, menées jusqu'à présent, ont été peu en lien avec le pilier social du développement durable, notamment du fait du manque de contacts avec les structures et les personnes compétentes.

Devant le manque d'informations sur la thématique des déchets dans les Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux, un état des lieux spécifique a été réalisé en 2017 sur la prévention et de la gestion de leurs déchets.

La synthèse des résultats de l'enquête est présentée en Annexe 4.

Enjeux

- Accompagner les Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux qui sont de gros producteurs de déchets,
- Accompagner et responsabiliser les publics ayant des difficultés budgétaires.

2.9. Dispositif Stop Pub

Constats

D'après le sondage départemental réalisé en 2015, le taux d'équipement des foyers en autocollant Stop Pub est en forte hausse en Côte-d'Or (+ 50 % entre 2012 et 2015). Par ailleurs, 30 % des personnes interrogées se disent prêtes à l'apposer.

Depuis plusieurs années, des autocollants ont été développés et diffusés auprès du public par différentes structures (Communauté d'Agglomération Beaune Côte-et-Sud, Dijon Métropole, association UFC Que Choisir et bailleur Orvitis). En 2013, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a lancé son dispositif dans le but de permettre à toute collectivité de la Côte-d'Or d'en avoir à disposition.

Du fait des intempéries, il est nécessaire de prévoir ponctuellement le renouvellement des autocollants abîmés.

Enjeux

- Être en capacité de mettre à disposition des autocollants pour les habitants demandeurs,
- Proposer un visuel attractif sur un support résistant aux intempéries,
- Permettre aux collectivités de s'approvisionner sur simple demande auprès du Conseil Départemental.

2.10. Lutte contre le gaspillage alimentaire

Constats

L'étude de l'ADEME « Pertes et gaspillages alimentaires : l'état des lieux et leur gestion par étapes de la chaîne alimentaire », qui date de mai 2016, met en avant :

- un gaspillage total s'élevant à 10 millions de tonnes par an en France, soit 16 milliards d'euros,
- une présence de pertes et de gaspillages au long des quatre étapes de la chaîne alimentaire (production 32 %, transformation 21 %, distribution 14 % et consommation 33 %).

La loi n° 2016-138 du 11 février 2016 oblige les commerces de Grande et Moyenne Surface au don alimentaire.

Depuis 2014, les 42 collèges publics de la Côte-d'Or, dont la restauration est gérée en direct, sont accompagnés dans la réduction du gaspillage alimentaire. Entre 2014 et 2016, les quantités gaspillées ont baissé de 25 %.

En partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et l'ADEME, le Conseil Départemental et les collectivités de la Côte-d'Or mènent depuis début 2017 l'opération « Gourmet Bag » à destination des restaurateurs. Il s'agit de leur proposer un kit de communication afin qu'ils permettent à leurs clients de ramener chez eux les restes de leur repas. Une centaine de restaurateurs est engagée à ce jour.

Lauréat en 2016 de l'Appel à Manifestation d'Intérêts de l'ADEME « 1 000 écoles luttent contre le gaspillage alimentaire », le Conseil Départemental de la Côte-d'Or développe un programme global sur la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire primaire : activités périscolaires, programme pédagogique pour le cycle 3 et formations sur les marchés publics de restauration.

Dans le cadre des politiques de prévention des déchets, différentes opérations de sensibilisation du public à la lutte contre le gaspillage alimentaire ont été menées par les collectivités : ateliers en commerces de grande et moyenne surface ou via les Centres Communaux d'Action Sociale, édition de guides, ...

D'après la campagne de caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles réalisée en juin 2017 sur 19 échantillons de cinq collectivités de Côte-d'Or, la part de gaspillage alimentaire s'élève à 4 %, uniquement pour les produits alimentaires non consommés encore sous emballage.

Enjeux

- Poursuivre la sensibilisation des consommateurs (y compris les scolaires),
- Redonner envie aux personnes de cuisiner,
- Accompagner les commerces de grande et moyenne surface,
- Diffuser les outils pour la restauration scolaire primaire.

Exemples

Partant d'une expérience réalisée en Franche-Comté, le CPIE Bresse du Jura propose de mener en Côte-d'Or une opération intitulée « Familles zéro gaspi », qui vise à accompagner plusieurs groupes d'une douzaine de familles et à en faire des ambassadeurs de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le projet est soutenu par le Conseil Départemental.

A l'été 2017, l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Bourgogne Franche-Comté a lancé une étude sur les gisements de pertes et gaspillages alimentaires générés par les commerces de Grande et Moyenne Surface et la restauration scolaire et leur valorisation par des structures de l'Economie Sociale et Solidaires sur le territoire de Dijon Métropole. Le projet est soutenu par le Conseil Départemental.

2.11. Biodéchets des ménages

Constats

D'après le sondage d'opinion de 2015, 63 % des personnes résidant en habitat individuel et 13 % en habitat collectif déclarent faire du compostage pour leurs résidus de cuisine.

D'après la campagne de caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles réalisée en juin 2017 sur 19 échantillons de cinq collectivités de Côte-d'Or, la part de déchets putrescibles s'élève à 17,4 % en poids.

Dans le cadre de leurs Programmes Locaux de Prévention des déchets, les collectivités de Côte-d'Or ont mené des campagnes de mise à disposition de composteurs aux particuliers avec de courtes formations sur le compostage. Elles ont aussi organisé des animations de sensibilisation en déchèteries (compostage, broyage et jardinage au naturel).

75 sites de compostage partagé sont en place à ce jour en Côte-d'Or.

Pour soutenir cela, les collectivités ont constitué des réseaux locaux de guides-composteurs. Ces bénévoles sont formés pour sensibiliser les habitants au compostage et au jardinage au naturel, au cours d'animations et d'événements. En novembre 2014 et juin 2017, le Conseil Départemental a organisé deux réunions des guides-composteurs pour leur permettre d'échanger entre eux.

Le Conseil Départemental a soutenu la mise en place de sites de démonstration du compostage et du jardinage, en supports pédagogiques pour diffuser les bonnes pratiques.

Depuis 2014, le Conseil Départemental propose aux collectivités la signature d'une convention de groupement de commande annuelle pour la mutualisation des formations sur le compostage. Cette initiative permet l'organisation régulière de sessions de formation et une optimisation des coûts pour les collectivités.

Enjeux

- Soutenir et valoriser les bénévoles guides-composteurs, voire en trouver d'autres,
- Poursuivre l'adoption de la pratique du compostage,
- Proposer des solutions alternatives pour réduire les apports de déchets verts en déchèteries (paillage, ...).

Exemples

Depuis 2015, la Communauté de Communes des Terres d'Auxois, secteur de Précy-sous-Thil, a choisi de ne plus accepter les tontes en déchèteries : les habitants ont été sensibilisés par les élus sur les solutions alternatives (tonte mulching, paillage, ...). Le tonnage de déchets verts collectés en déchèteries a ainsi baissé de 10 % par rapport à la moyenne des années précédentes.

Un des freins à l'implantation de sites de compostage collectif est l'approvisionnement en broyat de branchage. Parallèlement, les paysagistes rencontrent parfois des difficultés pour se débarrasser des résidus de branchages liés à leur activité. Dans le cadre d'une convention signée avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, le Conseil Départemental prévoit de mettre en relation les besoins des deux parties.

L'association Arborescence, basée à Dijon, propose de la location de petit matériel pour la tonte mulching, le broyage de petites branches et le tamisage du compost.

2.12. Biodéchets des professionnels

Constats

Les lois du Grenelle de l'Environnement prévoyaient une instauration progressive du tri et de la valorisation organique des biodéchets des gros producteurs. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les organismes produisant plus de 10 tonnes de biodéchets par an (soit 300 élèves pour un établissement scolaire et 80 résidents pour un établissement médico-social) sont concernés.

La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte prévoit une généralisation de la valorisation organique, quelques soient les quantités produites, en 2025.

La réglementation sanitaire intervient également dans la question du compostage autonome en établissements, notamment en fixant des obligations selon des seuils de production journalière de biodéchets. Une circulaire devrait prochainement préciser les utilisations autorisées pour le compost produit *in situ*.

Le Conseil Départemental accompagne les collèges dans la mise en place du compostage in situ de leurs biodéchets, issus du restaurant scolaire. Depuis 2014, une quinzaine d'établissements est concernée. Les collectivités territoriales ont également accompagné quelques sites.

L'expérience montre qu'au-delà d'une quantité annuelle de 4 à 5 tonnes de biodéchets, le compostage in situ devient non adapté, du fait de la charge de travail induite et des quantités de compost produites.

Enjeux

- Identifier les gros producteurs (établissements, artisans, commerçants, ...),
- Trouver des filières de valorisation organique de proximité.

Exemples

En mai 2017, Dijon Métropole a lancé une expérimentation de collecte en porte-à-porte des biodéchets auprès de 27 gros producteurs (maisons de retraite, restaurants, collèges, lycées, commerces grande et moyenne surface, ...). Réalisée dans des bacs dédiés de 120 litres, la collecte des biodéchets a lieu deux fois par semaine. Si l'expérience est concluante, la collectivité envisage la mise en place d'un nouveau service pour les gros producteurs de biodéchets.

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte-et-Sud a lancé une étude sur les gros producteurs de biodéchets de son territoire. Les résultats sont prévus pour 2018.

Sous réserve d'un éclaircissement législatif, des membres de l'association Arborescence ont pour projet de développer des actions de valorisation organique des biodéchets des établissements scolaires, pour une utilisation via l'agriculture péri-urbaine.

2.13. *Ecologie Industrielle et Territoriale*

Constats

Selon le Commissariat général au développement durable, l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) se définit comme une quantification des flux de ressources (matière, eau, énergie) et l'optimisation de leur utilisation dans le cadre d'actions coopératives territorialisées et innovantes.

Enjeux

- Intégrer l'EIT dans les outils d'urbanisme, d'aménagement et de planification territoriale,
- Diffuser l'EIT auprès des entreprises et des collectivités.

Exemples

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des déchets et de sa démarche Territoire à Energie Positive, la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a lancé en 2016 une expérimentation de mutualisation de flux (matières, énergie et eau) avec un groupe d'entreprises volontaires du territoire.

Dans le cadre de sa démarche « Territoire zéro déchet zéro gaspillage », Dijon Métropole prévoit de réaliser, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie, des diagnostics de flux des entreprises situées sur une zone d'activités. L'étude permettrait des optimisations en interne des entreprises et pourrait aboutir à des mutualisations à l'échelle de la zone.

2.14. *Le concept d'Economie circulaire*

Constats

Conceptualisée dans les années 90, mais rendue publique en 2014 en France avec la création de l'Institut de l'Economie Circulaire, l'Economie circulaire est très peu connue aujourd'hui en dehors des techniciens du milieu de la prévention des déchets et de certains milieux économiques.

Le concept d'Economie circulaire n'est pas immédiatement parlant pour tout un chacun, alors qu'il recouvre des réalités du quotidien.

Enjeux

- Faire connaître auprès des élus et des acteurs économiques et sociaux,
- Parvenir à un passage à l'action du public et des acteurs du territoire.

3. Plan d'actions

Selon les thématiques d'action retenues et leur notoriété auprès du public, des actions différentes seront à mettre en place. Pour mémoire, la philosophie du PDEC, dans l'accompagnement au changement de leur comportement, consiste à varier les approches envers les publics et à articuler les outils et les échelles d'action, de manière à développer de multiples leviers qui auront une efficacité renforcée.

Issues des travaux de l'état des lieux, le Programme Départemental d'Economie Circulaire s'articule en **5 orientations**, qui permettent au Conseil Départemental d'être impulsor, animateur et facilitateur d'actions visant des économies de ressources en Côte-d'Or.

Chaque orientation **comporte 2 ou 3 objectifs** qui en ciblent les attendus. Le tableau récapitulatif des orientations et des objectifs et des fiches action correspondantes est présenté ci-dessous.

L'ensemble des orientations et des objectifs a été validé lors de la réunion du comité de pilotage du 4 juillet 2017. Les fiches action ont également fait l'objet d'une relecture par les membres.

Orientations	Objectifs	Fiches action
Intégrer l'Economie circulaire dans les politiques de solidarités	Diffuser l'Economie circulaire auprès des ménages accompagnés par les Services sociaux du Département	1 - Formation des travailleurs sociaux pour la mise en place d'actions avec les ménages accompagnés
	Accompagner les Etablissements Sociaux et Médico-sociaux dans la gestion et la réduction de leurs déchets	2 - Accompagnement des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux dans la valorisation de leurs déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire
Développer des outils et démarches communs avec les collectivités	Animer le réseau départemental de l'Economie circulaire	3 - Organisation de réunions d'échanges sur les thématiques de l'Economie circulaire
	Coordonner et accompagner des actions communes avec les collectivités, visant des économies d'échelle	4 - Mise en place de projets communs d'Economie circulaire avec les collectivités territoriales
Sensibiliser le grand public à la réduction des gaspillages	Soutenir et développer des réseaux de personnes relais	5 - Soutien à la création d'associations de bénévoles relais des pratiques d'Economie circulaire
	Accompagner les changements de comportement au travers de groupes témoins	6 - Développement de groupes témoins ambassadeurs des démarches vertueuses
Diffuser l'Economie circulaire auprès des acteurs publics, privés et associatifs	Sensibiliser les porteurs de projets publics s'adressant au Conseil Départemental	7 - Sensibilisation des acteurs publics à la prise en compte de l'Economie circulaire dans leurs projets d'infrastructures et d'équipements
	Sensibiliser les associations dans la mise en pratique d'actions d'économie circulaire dans leurs événements	8 - Sensibilisation des acteurs associatifs à la prise en compte de l'Economie circulaire dans leurs événements
	Sensibiliser les professionnels du territoire aux intérêts de l'Economie Circulaire, via les chambres consulaires	9 - Partenariat avec les Chambres consulaires pour la sensibilisation des professionnels du territoire à l'Economie circulaire
Soutenir les initiatives locales	Déployer un programme d'aides financières pour les projets innovants	10 - Soutien financier aux actions innovantes d'Economie Circulaire
	Développer un plan de communication annuel	11 - Communication sur l'Economie circulaire à destination du grand public

Fiche action n° 1

Formation des travailleurs sociaux pour la mise en place d'actions avec les ménages accompagnés

Contexte

Dans le cadre du Plan Départemental de Prévention des déchets, certains Conseillers en Economie Sociale et Familiale ont souhaité mener des actions avec les publics accueillis en Accueils Solidarité Famille, notamment sur la thématique de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les gestes quotidiens engendrant des économies de ressources sont autant de sources d'économies budgétaires, particulièrement pour des ménages en difficulté. Les projets issus de l'Economie circulaire sont aussi des vecteurs de lien social entre habitants.

Description de l'action

Afin de diffuser l'Economie circulaire aux ménages accompagnés par les Services sociaux du Conseil Départemental, l'action consistera à :

- informer et former des Conseillers en Economie Sociale et Familiale et des travailleurs sociaux volontaires sur la thématique de l'Economie circulaire et sur les projets susceptibles d'être mis en place,
- développer des outils communs et favoriser le partage d'expérience pour multiplier les projets.

D'abord réalisée en interne au sein des Services départementaux, la démarche pourra ensuite être diffusée aux travailleurs sociaux des autres structures (collectivités et associations), éventuellement via le CNFPT.

Cible

- Travailleurs sociaux

Partenaires

Techniques

- Collectivités territoriales
- Structures sociales (centres sociaux, ...)
- CNFPT

Humains

- Structures d'aide alimentaire

Etape	Dates prévisionnelles	Dates réalisées
Formation d'un premier groupe de travailleurs sociaux volontaires	1 ^{er} trimestre 2018	
Développement d'outils et de méthodes adaptés pour faciliter la mise en place de projets collectifs	1 ^{er} semestre 2018	
Formation de l'ensemble des Conseillers en Economie Sociale et Familiale des Services Départementaux	2019	
Diffusion des outils et méthodes à d'autres travailleurs sociaux	2019	

Moyens du Conseil Départemental
--

Indicateur	Budget annuel (€)		
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	1 000	2 000	2 000
Résultat			

Commentaire : impression de documents, formation, ...

Indicateur	Nombre d'heures de travail par an (h)		
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	100	200	100
Résultat			

Commentaire :

Résultats

Indicateur	Nombre de travailleurs sociaux formés par an (U)		
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	10	20	40
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Nombre de personnes sensibilisées par an (U)		
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	30	150	300
Résultat			

Commentaire : information recueillies auprès des travailleurs sociaux

Indicateur	Nombre de projets menés par an (U)		
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	3	15	30
Résultat			

Commentaire : projets collectifs menés par les travailleurs sociaux

Indicateur	Economies budgétaires engendrés pour les ménages par an (€)		
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	1 000	5 000	10 000
Résultat			

Commentaire :

Fiche action n° 2

Accompagnement des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux dans la valorisation de leurs déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire

Contexte

On dénombre en Côte-d'Or 133 Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS) accueillant environ 10 000 résidents (personnes âgées, handicapées et enfants), qui sont situés en majorité en territoires ruraux.

Une enquête menée auprès de ces ESMS en mai 2017 a montré un manque de connaissance des équipes concernant la gestion des déchets (législation, tri et valorisation) et a mis en évidence la problématique du gaspillage alimentaire.

Les préoccupations des directeurs d'ESMS tournent autour de la quantité de gaspillage alimentaire et d'emballages produits, du volume des couches jetables et du devenir des appareils médicaux.

Au niveau national, la question des déchets des ESMS est prégnante. Cela s'est traduit par le lancement d'appel à projets « Opération Santé Témoin » par l'ADEME en juin 2017.

Description de l'action

A la suite de l'organisation de réunions délocalisées et en partenariat avec les collectivités territoriales, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or proposera aux ESMS volontaires un accompagnement sur 3 thématiques :

- valorisation matière des déchets,
- lutte contre le gaspillage alimentaire,
- valorisation organique des biodéchets.

Cet accompagnement sera formalisé par la signature d'une convention entre l'établissement et le Conseil Départemental pour préciser les axes de travail et les grands objectifs.

Selon la dynamique qui naîtra et le nombre d'établissements mobilisés, le Conseil Départemental pourrait être amené à envisager une externalisation de l'accompagnement, ou un renfort en moyens humains pour l'équipe projet, de manière à pouvoir répondre à toutes les sollicitations.

Cible

- Equipes de direction et équipes techniques des ESMS

Partenaires

Techniques

- Collectivités compétentes en collecte et/ou traitement des déchets
- ADEME Bourgogne-Franche-Comté

Financiers

- ADEME Bourgogne-Franche-Comté

Etape	Dates prévisionnelles	Dates réalisées
Elaboration d'un référentiel sur la prévention et la gestion des déchets dans les ESMS – présentation lors de réunions sectorisées en Côte-d'Or	2018	
Signature de conventions de partenariat avec les ESMS volontaires	2018-2020	
Accompagnement des ESMS volontaires dans la valorisation matière de leurs déchets (retours d'expériences, mise en relation avec des prestataires, ...)	2018	
Accompagnement des ESMS volontaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire (pesées des déchets, formation des cuisiniers, critères dans les marchés, ...)	2019	
Structuration de filières de valorisation des biodéchets avec les acteurs locaux	2019	
Accompagnement des ESMS volontaires dans la mise en place du compostage <i>in situ</i>	2019	

Moyens du Conseil Départemental

Indicateur	Nombre d'heures de travail par an (heures)		
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	800	1 700	1 700
Résultat			

Commentaire : concerne le SEMn

Indicateur	Budget annuel (€)		
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	5 000	10 000	20 000
Résultat			

Commentaire : pour formations, documents, matériel spécifique, ...

Résultats

Indicateur	Nombre de conventions en cours par an (U)		
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	10	40	80
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Evolution de la production d'OMR pour les établissements accompagnés (%)		
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	- 7	- 15	- 20
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Quantités de gaspillage alimentaire évité par an (tonnes)		
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	20	80	160
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Quantités de biodéchets valorisés par an (tonnes)		
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	80	320	640
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Gain financier annuel total pour les établissements accompagnés (€)		
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	20 000	100 000	400 000
Résultat			

Commentaire :

Fiche action n° 3

Organisation de réunions d'échanges sur les thématiques de l'Economie circulaire

Contexte

La mise en place d'actions d'Economie circulaire dynamiques et pérennes nécessite des échanges de bonnes pratiques entre les acteurs du territoire.

A travers le précédent réseau sur la prévention des déchets qu'animait le Conseil Départemental, ces échanges ont montré l'émergence de projets communs à l'échelle départementale.

Description de l'action

L'animation du réseau départemental de l'Economie circulaire aura lieu sous deux formes complémentaires :

- de manière dématérialisée et régulière, avec l'envoi d'informations aux différents acteurs ciblés, par courrier électronique,
- de manière physique et annuelle, avec l'organisation d'une réunion de comité technique permettant de présenter les réalisations des différents acteurs du territoire.

Cible

- Elus et techniciens des collectivités territoriales
- Représentants des structures départementales privées et associatives impliquées dans l'Economie circulaire

Partenaires

Techniques

- ADEME Bourgogne-Franche-Comté
- DREAL Bourgogne-Franche-Comté
- Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté

Etape	Dates prévisionnelles	Dates réalisées
Rédaction d'une newsletter trimestrielle	A partir de janvier 2018	
Organisation d'une réunion annuelle du comité technique	Juin 2018 Juin 2019 Juin 2020	

Moyens du Conseil Départemental

Indicateur	Budget annuel (€)		
	2018	2019	2020
Valeur cible	1 000	500	500
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Nombre d'heures de travail par an (h)		
	2018	2019	2020
Valeur cible	50	50	50
Résultat			

Commentaire :

Résultats

Indicateur	Nombre de participants à la réunion annuelle du comité technique (U)		
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	30	30	30
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Nombre de personnes membres de la liste de diffusion (U)		
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	100	200	200
Résultat			

Commentaire :

Fiche action n° 4

Mise en place de projets communs d'Economie circulaire avec les collectivités territoriales

Contexte

Selon les contextes locaux et les besoins des collectivités, des projets d'intérêt départemental peuvent nécessiter d'être soutenus par le Conseil Départemental, d'un point de vue technique, financier, voire juridique.

La mutualisation de projets entre collectivités, dont le Conseil Départemental, permet la réalisation d'économies d'échelle.

Ce mode de travail a été initié dès 2014 avec la mise en place d'une convention de groupement de commande entre le Conseil Départemental et six EPCI pour la mutualisation de formations sur le compostage.

Description de l'action

Selon les besoins du terrain, recueillis entre autre lors des réunions du comité technique de l'Economie circulaire, le Conseil Départemental pourra soutenir les projets d'économie circulaire des collectivités, dans une vision de généralisation pour l'intérêt départemental.

Selon les thématiques, il pourra s'agir :

- de coordonner l'action (organisation de réunions de concertation entre acteurs, mise en relation, ...),
- d'accompagner l'action (mise en place d'un groupement de commande, financement de prestations intellectuelles, ...).

Cible

- Collectivités territoriales

Partenaires

Techniques

- ADEME Bourgogne-Franche-Comté
- Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté

Financier

- ADEME Bourgogne-Franche-Comté

Etape	Dates prévisionnelles	Dates réalisées
Accompagnement de 3 Communautés de Communes dans l'expérimentation de l'entretien au naturel dans les bâtiments publics	Novembre 2016 – septembre 2017	Débuté en novembre 2016
Passation d'une convention de groupement de commande avec 5 collectivités pour la réalisation d'une campagne de caractérisation des OMR et DNR	Novembre 2016- juillet 2017	Débuté en novembre 2016

Moyens du Conseil Départemental
--

Indicateur	Budget annuel (€)		
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	10 000	10 000	10 000
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Nombre d'heures de travail par an (h)		
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	200	200	150
Résultat			

Commentaire :

Résultats

Indicateur	Nombre de projets accompagnés par an (U)		
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	2	2	2
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Nombre de collectivités différentes concernées par an (U)		
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	5	6	7
Résultat			

Commentaire :

Fiche action n° 5

Soutien à la création d'associations de bénévoles relais des pratiques d'Economie circulaire

Contexte

L'ADEME a publié en 2016 une étude portant sur le changement des comportements vers plus de durabilité, à travers le prisme des sciences humaines. La psychologie montre que le changement de comportement comprend plusieurs étapes, d'une durée variable, avant l'adoption des nouvelles pratiques. En moyenne, il faut compter 3 ans pour un individu, entre la connaissance de l'alternative et son adoption, sous réserve qu'il soit régulièrement sensibilisé par divers canaux.

Pour favoriser l'adoption des pratiques d'Economie circulaire, les collectivités ont alors besoin d'assurer une forte présence sur le terrain. Le recours à des personnes bénévoles qui interviennent en relais est alors indispensable.

Depuis 2012 en Côte-d'Or, des réseaux locaux de bénévoles formés en tant que « guides-composteurs » ont été initiés par plusieurs collectivités. Le Conseil Départemental a organisé deux rencontres départementales pour ces relais.

Les résultats de la campagne de caractérisation des Ordures ménagères résiduelles menée en juin 2017 en Côte-d'Or montrent un fort enjeu autour des couches jetables pour bébés. Par ailleurs, le sondage réalisé en décembre 2013 auprès de 500 Côte-d'Oriens en âge d'être parents, a montré le besoin des futurs parents à recueillir l'expérience d'autres personnes pour se rassurer avant d'utiliser les couches lavables.

Description de l'action

Par le soutien à la création d'une association, l'action vise à soutenir les bénévoles guides-composteurs existants pour réduire leur isolement et leur donner de bonnes conditions pour réaliser des animations de sensibilisation, tout en étoffant les effectifs.

Il s'agira également de contacter des utilisateurs identifiés de couches lavables (parents et professionnels), pour leur proposer la mise en place d'un réseau dispensant des conseils aux futurs et jeunes parents.

Cible

- Côte-d'Oriens

Partenaires

Techniques et humains

- Collectivités territoriales

Etape	Dates prévisionnelles	Dates réalisées
Contact des guides-composteurs et des collectivités pour la création d'une association départementale	2018	
Conventionnement annuel avec l'association pour la mise à disposition de matériel, ...	Fin 2018	
Constitution d'un réseau d'utilisateurs de couches lavables (parents et assistants maternels)	2018/2019	

Moyens du Conseil Départemental

Indicateur	Budget annuel (€)		
	2018	2019	2020
Année			
Valeur cible	1 000	5 000	5 000
Résultat			

Commentaire : fonctionnement de l'association, communication

Indicateur	Nombre d'heures de travail par an (h)		
	2018	2019	2020
Année			
Valeur cible	100	50	50
Résultat			

Commentaire :

Résultats

Indicateur	Nombre de personnes membres d'une association de relais par an (U)		
	2018	2019	2020
Année			
Valeur cible	15	30	45
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Nombre de citoyens sensibilisés via les animations des relais par an (U)		
	2018	2019	2020
Année			
Valeur cible	1 000	2 000	2 000
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Taux de Côte-d'Oriens qui ont déjà vu une couche lavable moderne (%) – issu du sondage départemental		
	2018	2019	2020
Année			
Valeur cible			
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Taux de Côte-d'Oriens qui possèdent un jardin et pratiquent le paillage et le mulching (%) – issu du sondage départemental		
	2018	2019	2020
Année			
Valeur cible			
Résultat			

Commentaire :

Fiche action n° 6

Développement de groupes témoins ambassadeurs des démarches vertueuses

Contexte

L'ADEME a publié en 2016 une étude portant sur le changement des comportements vers plus de durabilité, à travers le prisme des sciences humaines. La psychosociologie montre que les petits groupes génèrent un fort mimétisme et un fort conformisme social. Cela permet une appropriation individuelle des enjeux et des solutions. Ainsi, l'accompagnement de citoyens en petits groupes leur permet une montée en compétences, qui les fait devenir des ambassadeurs de nouvelles pratiques dans leur entourage proche.

Dans la droite ligne de cette démarche, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a choisi en 2017 de soutenir le projet « Familles zéro gaspi » porté par le CPIE Bresse du Jura, qui vise à accompagner 24 foyers issus des territoires de la Communauté de Communes Ouche et Montagne et du SMICTOM de la Plaine Dijonnaise, dans la réduction du gaspillage alimentaire.

Description de l'action

A l'issue de l'opération « Familles zéro gaspi », qui comprend déjà un volet de communication, l'objectif sera de permettre aux foyers participants de diffuser leur expérience et leurs compétences pour étendre l'adoption de bonnes pratiques.

Ensuite, ce type d'opération pourra être reproduit pour d'autres thématiques de l'Economie circulaire qui nécessitent un accompagnement au changement (deuxième vie des objets, ...).

Cible

- Côte-d'Oriens

Partenaires

Techniques

- CPIE Bresse du Jura
- Autres partenaires

Financiers

- ADEME Bourgogne-Franche-Comté
- DRAAF Bourgogne-Franche-Comté

Humains

- Collectivités territoriales

Etape	Dates prévisionnelles	Dates réalisées
Accompagnement de 24 foyers dans l'opération « Familles zéro gaspi »	Septembre 2017 à mars 2018	
Exploitation des nouvelles compétences des foyers accompagnés	2018	
Accompagnement de foyers dans d'autres démarches d'économie circulaire	2019 - 2020	

Moyens du Conseil Départemental

Indicateur	Budget annuel (€)		
	2018	2019	2020
Valeur cible	10 000	10 000	10 000
Résultat			

Commentaire : accompagnement et communication

Indicateur	Nombre d'heures de travail par an (h)		
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	160	160	160
Résultat			

Commentaire :

Résultats

Indicateur	Nombre d'opérations accompagnées par an (U)		
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	1	1	1
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Nombre de foyers participants par an (U)		
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	24	24	24
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Nombre de relais de communication des opérations par an (U)		
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	3	5	8
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Taux de Côte-d'Oriens qui cuisinent les restes de repas et les fruits et légumes abîmés (%) – issu du sondage départemental		
Année	2018	2019	2020
Valeur cible			
Résultat	69 % en 2015		

Commentaire :

Indicateur	Taux de Côte-d'Oriens qui achètent des produits d'occasion (%) – issu du sondage départemental		
Année	2018	2019	2020
Valeur cible			
Résultat			

Commentaire :

Fiche action n° 7

Sensibilisation des acteurs publics à la prise en compte de l'Economie circulaire dans leurs projets d'infrastructures et d'équipements

Contexte

Chaque année en Côte-d'Or, le domaine du bâtiment et des travaux publics génère 1,4 million de tonnes de déchets, dont la majorité provient de la commande publique.

Le Conseil Départemental possède une Mission de Conseil et d'Assistance aux collectivités (MiCA) qui a pour rôle d'apporter une aide technique et administrative aux collectivités dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, de la voirie, du bâtiment et des espaces publics.

Le Service Aide aux Collectivités (SAC) est quant à lui gestionnaire des subventions versées aux porteurs de projets publics pour leurs travaux d'aménagement (voirie, bâtiments, ...) pour un montant annuel d'environ 7,5 millions d'euros.

Par ailleurs en 2012, une expérience de mise en place d'une éco-conditionnalité de ces aides avait été menée.

Description de l'action

Il s'agit d'aller vers une prise en compte progressive de l'Economie circulaire dans les projets d'infrastructures (zones d'aménagement, voirie, ...) et d'équipements (construction ou rénovation de bâtiments publics, ...), en travaillant à la fois sur l'offre et sur la demande :

- recommandations (éco-conception des zones, clauses sur les espaces verts, ...) dans les avis émis sur les outils de planification,
- conseil dès l'amont du projet de la collectivité, notamment dans le programme de l'opération et via une banque de données de solutions locales,
- diffusion d'une culture commune aux cabinets d'architectes,
- recherche et proposition de nouveaux critères pour les aides départementales.

Cible

- Toutes collectivités territoriales de la Côte-d'Or

Partenaires

Techniques

- ADEME Bourgogne-Franche-Comté
- Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté
- Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de Côte-d'Or
- Ordre des Architectes de Bourgogne Franche-Comté
- Fédérations du BTP (FFB, CAPEB, SRBTP, ...)

Etape	Dates prévisionnelles	Dates réalisées
Rencontre de représentants des architectes et partenariat pour une démarche commune d'économie circulaire	2018	
Rédaction d'un document synthétique sur l'Economie circulaire à destination des collectivités	2018	

Intégration d'un paragraphe relatif à l'Economie circulaire dans les programmes d'opération remis aux collectivités faisant appel à la MiCA	2018	
Rencontre d'acteurs locaux du BTP pour l'identification de pratiques locales vertueuses, en vue de la compilation de solutions pour d'autres projets	2018/2019	
Etude de critères Economie circulaire dans le cadre de la refonte du guide des aides départementales	2019	
Rédaction de recommandations en lien avec l'Economie circulaire, dans les avis émis par le Conseil Départemental sur les outils de planification (PLU, SCOt, ...)	2018	

Moyens du Conseil Départemental

Indicateur	Nombre d'heures de travail par an (h)		
	2018	2019	2020
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	200	160	100
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Budget annuel dédié (formation, réalisation de documents,...) (€)		
	2018	2019	2020
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	2 000	2 000	1 000
Résultat			

Commentaire :

Résultats

Indicateur	Nombre de collectivités conseillées sur l'Economie circulaire par an (U)		
	2018	2019	2020
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	10	50	75
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Nombre de projets concernés par une éco-conditionnalité des aides par an (U)		
	2018	2019	2020
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	0	50	100
Résultat			

Commentaire : information saisie dans le champ « notes » de l'outil Progos

Indicateur	Nombre de recommandations émises dans les documents d'urbanisme par an (U)		
	2018	2019	2020
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	0	50	100
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Quantité de matériaux de chantiers valorisés par an (tonnes)		
	2018	2019	2020
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	10	100	1 000
Résultat			

Commentaire : donnée obtenue avec le suivi de l'éco-conditionnalité des aides + ratios pour les petits travaux

Fiche action n° 8

Sensibilisation des acteurs associatifs à la prise en compte de l'Economie circulaire dans leurs évènements

Contexte

La multitude d'associations Côte-d'Oriennes et le grand nombre d'évènements qu'elles organisent ont pour conséquence une consommation très importante de gobelets et vaisselle jetable et donc une production de déchets conséquente. Dans le cadre des politiques de prévention des déchets, le Conseil Départemental et plusieurs autres collectivités territoriales ont développé des stocks de gobelets lavables. En dépit d'un contexte réglementaire en évolution, avec l'interdiction de l'utilisation de la vaisselle jetable plastique à usage unique à l'horizon 2020, il reste très difficile de faire adopter ces gobelets lavables, notamment du fait de la mise à disposition gratuite de gobelets jetables par certains partenaires des associations, et en raison des contraintes liées au lavage de la vaisselle.

Description de l'action

Dans un délai de 3 ans, cette action consiste à faire adopter massivement des alternatives lavables par les organisateurs de manifestations :

- sensibilisation des partenaires des associations (banques, ...) pour la réduction de l'usage de la vaisselle jetable, voire le soutien financier en faveur du lavage,
- structuration de filières locales de lavage de la vaisselle (entreprises privées, ESAT, ...),
- communication auprès des associations,
- mise en place de dispositifs globaux d'éco-conception des manifestations.

Cible

- Associations Côte-d'Oriennes organisatrices d'évènements

Partenaires

Techniques

- Collectivités territoriales
- Fédérations sportives
- Entreprises (adaptées ou non) proposant un service de lavage de vaisselle

Financiers

- Banques partenaires des associations

Etape	Dates prévisionnelles	Dates réalisées
Rencontre des banques	2018	
Structuration de filières décentralisées de logistique pour le lavage des gobelets	2019	
Communication auprès des associations, via les fédérations	2019	
Accompagnement d'associations pour l'éco-conception de leurs évènements	2020	

Moyens du Conseil Départemental

Indicateur	Budget annuel (€)		
	2018	2019	2020
Valeur cible	1 000	1 000	1 000
Résultat			

Commentaire : renouvellement et complément de matériel

Indicateur	Nombre d'heures de travail par an (h)		
	2018	2019	2020
Valeur cible	160	160	100
Résultat			

Commentaire :

Résultats

Indicateur	Nombre de partenariats publics et privés par an (U)		
	2018	2019	2020
Valeur cible	2	4	8
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Nombre d'associations ayant recours à la vaisselle lavable par an (U)		
	2018	2019	2020
Valeur cible	15	50	100
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Nombre de circuits de lavage pour vaisselle par an (U)		
	2018	2019	2020
Valeur cible	1	2	4
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Nombre d'évènements éco-conçus par an (U)		
	2018	2019	2020
Valeur cible	2	5	20
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Quantités de matières économisées par an (tonnes)		
	2018	2019	2020
Valeur cible	0,5	1	3
Résultat			

Commentaire :

Fiche action n° 9

Partenariat avec les Chambres consulaires pour la sensibilisation des professionnels du territoire à l'Economie circulaire

Contexte

Les professionnels et les entreprises sont des acteurs du territoire incontournables, qui contribuent à la vie et à l'emploi locaux.

Dans le cadre de ses compétences de solidarité et d'animation du territoire, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a souhaité poursuivre des actions avec les Chambres Consulaires. Cela se traduit par des conventions pluriannuelles de partenariat dont l'une a été signée en 2017 avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA). Concernant la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI), la convention de partenariat est en cours de discussion. Ces conventions prévoient un volet d'économie circulaire.

Description de l'action

L'objectif de l'action est de faire connaître l'Economie circulaire aux professionnels de la Côte-d'Or, afin qu'ils s'emparent du concept et puissent mener eux-mêmes des projets visant des économies de ressources. Le Conseil Départemental s'appuie pour cela sur les relais des Chambres consulaires.

Pour l'année 2017, la convention annuelle avec la CMA identifie la promotion de la réparation et de la deuxième vie des objets d'une part et la sécurité d'approvisionnement en broyat de branchage indispensable au fonctionnement et à la pérennisation des sites de compostage collectif.

Pour 2018, l'action portera sur la réalisation de pré-diagnostic flux. Cet audit permet d'identifier par une analyse des différents flux de l'entreprise, les principaux postes qui peuvent aboutir à des économies.

Cible

- Ressortissants de la CMA et de la CCI

Partenaires

Humains et financiers

- Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interrégionale, délégation Côte-d'Or
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or

Etape	Dates prévisionnelles	Dates réalisées
Organisation d'un événement de promotion de la réparation auprès des agents du Conseil Départemental	Novembre 2017	
Mise en place de partenariats avec des paysagistes pour la fourniture de broyat de branchage pour les sites de compostage collectif	Fin 2017/2018	
Promotion du dispositif « Gourmet Bag » auprès des restaurateurs	2017/2018	
Réalisation de pré-diagnostic flux dans des entreprises	2018	

Moyens du Conseil Départemental

Indicateur	Budget annuel (€)		
	2018	2019	2020
Année			
Valeur cible	15 000	18 000	20 000
Résultat			

Commentaire : la répartition CCI/CMA sera précisée (budgets inscrits dans les chapitres Economie circulaire des conventions)

Indicateur	Nombre d'heures de travail par an (h)		
	2018	2019	2020
Année			
Valeur cible	160	160	160
Résultat			

Commentaire : pour l'équipe projet du Service Environnement et Milieu naturel

Résultats

Indicateur	Nombre d'opérations partenariales par an (U)		
	2018	2019	2020
Année			
Valeur cible	2	4	4
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Nombre de professionnels impliqués par an (U)		
	2018	2019	2020
Année			
Valeur cible	100	200	300
Résultat			

Commentaire : le détail par corps de métier sera précisé

Indicateur	Quantités de ressources économisées par an (tonnes)		
	2018	2019	2020
Année			
Valeur cible	10	20	30
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Gain financier annuel pour les entreprises accompagnées par an (€)		
	2018	2019	2020
Année			
Valeur cible	1 000	5 000	10 000
Résultat			

Commentaire :

Fiche action n° 10

Soutien financier aux actions innovantes d'Economie Circulaire

Contexte

Chaque année depuis 2014, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or met en place une fiche guide des aides pour un soutien financier aux actions locales innovantes relevant, précédemment de la prévention des déchets, et depuis 2017 de l'économie circulaire.

Description de l'action

L'aide financière accordée par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, selon les modalités du règlement d'intervention applicable aux aides départementales et de la fiche guide des aides dédiée, vise à soutenir l'émergence de nouveaux projets publics, privés ou associatifs pour des actions exemplaires et reproductibles permettant des économies de ressources.

Dans le cadre du PDEC, la rédaction de la fiche est renforcée de manière à pouvoir déterminer les impacts des actions soutenues en termes d'économies de ressources (eau, matière et énergie).

L'objectif est de valoriser les projets soutenus, via une communication renforcée à destination du grand public et des acteurs du territoire.

Cible

- Tout organisme public, privé ou associatif ayant un projet de mise en place d'action innovante en lien direct avec l'Economie circulaire

Partenaires

Co-financeurs

- ADEME Bourgogne-Franche-Comté
- Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté
- Services déconcentrés de l'Etat
- Collectivités territoriales

Etape	Dates prévisionnelles	Dates réalisées
Actualisation annuelle de la fiche guide des aides « actions innovantes d'Economie circulaire »	Décembre 2017 Décembre 2018 Décembre 2019	
Mise en valeur des projets soutenus dans la lettre d'information trimestrielle de l'Economie circulaire	A partir de janvier 2018	

Moyens du Conseil Départemental

Indicateur	Budget annuel (€)		
	2018	2019	2020
Valeur cible	32 000	40 000	45 000
Résultat			

Commentaire : budget cumulé des lignes de subvention de fonctionnement et d'investissement de l'opération budgétaire « Economie circulaire »

Indicateur	Nombre d'heures de travail par an (h)		
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	50	75	90
Résultat			

Commentaire : instruction des dossiers de demande d'aide

Résultats

Indicateur	Nombre de projets innovants soutenus par an (U)		
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	8	12	15
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Nombre d'emplois induits par an (U)		
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	1	2	4
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Quantité de matières économisées par an (tonnes)		
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	10	20	40
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Quantité d'eau économisée par an (m ³)		
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	1 000	2 000	4 000
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Quantité d'énergie économisée par an (kWh)		
Année	2018	2019	2020
Valeur cible	100	200	400
Résultat			

Commentaire :

Fiche action n° 11

Communication sur l'Economie circulaire à destination du grand public

Contexte

Action transversale, la communication à destination du grand public est une action incontournable pour diffuser l'Economie circulaire et encourager le passage à l'action des citoyens. La communication permet également de soutenir les initiatives locales, en faisant connaître les actions mises en place par les acteurs locaux, notamment ceux financés par le Conseil Départemental.

Dans le cadre du Plan Départemental de Prévention des déchets (2011-2015), le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a créé un site internet dédié aux actions de prévention des déchets. Le site www.ecotidiens21.fr a été inauguré en novembre 2012.

Description de l'action

L'action vise à mettre en place des outils et des événements permettant de diffuser les gestes et les valeurs de l'Economie circulaire auprès du grand public :

- adaptation du site www.ecotidiens21.fr, vers d'autres piliers de l'Economie circulaire,
- événementiels annuels thématiques grand public au moment du Printemps de l'Environnement et de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

Afin de mesurer l'impact de la politique sur les changements de comportement des Côte-d'Oriens, un sondage, auprès d'un échantillon de la population, sera réalisé en 2018 et fin 2020.

Cible

- Côte-d'Oriens

Partenaires

Relais de communication

- Collectivités territoriales
- Chambres consulaires
- Associations

Etape	Dates prévisionnelles	Dates réalisées
Ajout de rubriques Economie circulaire dans le site www.ecotidiens21.fr	1 ^{er} trimestre 2018	
Rédaction d'articles sur les projets aidés financièrement par le Conseil Départemental	A partir de 2018	
Amélioration de la notoriété et de la fréquentation du site www.ecotidiens21.fr (Facebook, ...), en partenariat avec les relais de communication	2018/2019/2020	
Evénements thématiques grand public	Mai 2018 Novembre 2018 Mai 2019 Novembre 2019	
Réalisation de sondages sur les pratiques des citoyens	Début 2018 Fin 2020	

Moyens du Conseil Départemental

Indicateur	Budget annuel (€)		
	2018	2019	2020
Année			
Valeur cible	10 000	20 000	20 000
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Nombre d'heures de travail par an (h)		
	2018	2019	2020
Année			
Valeur cible	200	200	200
Résultat			

Commentaire :

Résultats

Indicateur	Nombre de visites du site www.ecotidiens21.fr par an (U)		
	2018	2019	2020
Année			
Valeur cible	10 000	12 000	15 000
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Nombre d'évènements grand public par an (U)		
	2018	2019	2020
Année			
Valeur cible	2	2	2
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Nombre de projets mis en valeur par an (U)		
	2018	2019	2020
Année			
Valeur cible	5	8	12
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Nombre de relais de communication par an (U)		
	2018	2019	2020
Année			
Valeur cible	5	10	15
Résultat			

Commentaire :

Indicateur	Taux de Côte-d'Oris appliquant au moins 2 gestes d'Economie circulaire (%) – issu du sondage départemental		
	2018	2019	2020
Année			
Valeur cible			
Résultat			

Commentaire :

4. Indicateurs globaux de suivi

Afin de suivre les impacts généraux du Programme Départemental d'Economie Circulaire, le Comité de pilotage a validé le recours à plusieurs indicateurs macroscopiques.

Ceux-ci peuvent être la somme d'indicateurs de plusieurs fiches actions, ou d'autres indicateurs *ad hoc*.

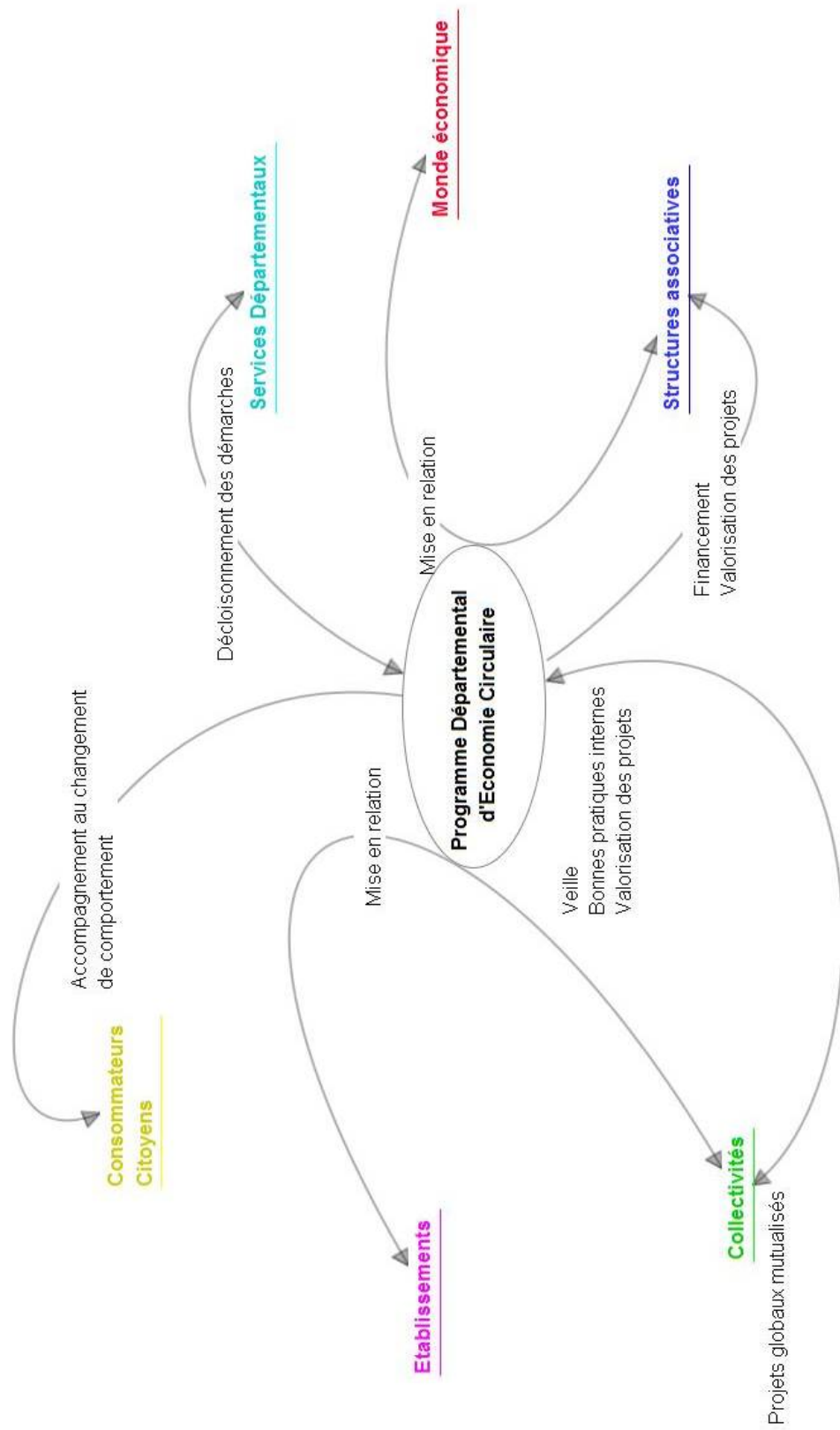
Indicateur	Source
Moyens humains	Somme des indicateurs des 11 fiches action
Moyens financiers	Somme des indicateurs des 11 fiches action
Evolution du ratio de production de Déchets Ménagers et Assimilés par habitant	Observatoire déchets – Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté
Emplois en lien direct avec l'Economie Circulaire	Somme des indicateurs des 11 fiches action
Quantité de ressources économisées	Somme des indicateurs des 11 fiches action

5. Annexes

Annexe 1 : Actions du Programme Interne de Réduction des Déchets

Fiche action	Sites concernés
Compostage des biodéchets	Tous, à partir de 10 agents déjeunant sur place
Réduction des quantités de déchets collectés sur les aires de repas et ramassés le long des routes départementales	Unités Techniques Territoriales
Mise en place d'actions de réduction et de gestion des déchets des collègues	Collèges
Réduction et gestion des déchets spécifiques aux Unités Techniques Territoriales	Unités Techniques Territoriales
Tri systématique des emballages ménagers	Tous
Substitution des essuie-mains jetables par une alternative durable	Tous
Promotion des tasses lavables pour les distributeurs de boissons	Sites équipés de distributeurs de boissons chaudes
Valorisation des livres désherbés de la Médiathèque	Médiathèque Côte-d'Or
Réduction des déchets liés aux manifestations	Tous
Réduction et tri des papiers bureautiques	Tous
Mise en place de filières homologuées pour l'élimination des piles, consommables informatiques et lampes usagés	Tous
Valorisation matière du flux de polystyrène	Laboratoire Départemental
Sensibilisation massive des agents à la réduction des déchets et à la démarche d'éco-exemplarité des services	Tous
Amélioration du circuit des factures entre les collecteurs de déchets et le Conseil Départemental	Tous
Optimisation des moyens pour le nettoyage des locaux du Conseil Départemental	Tous

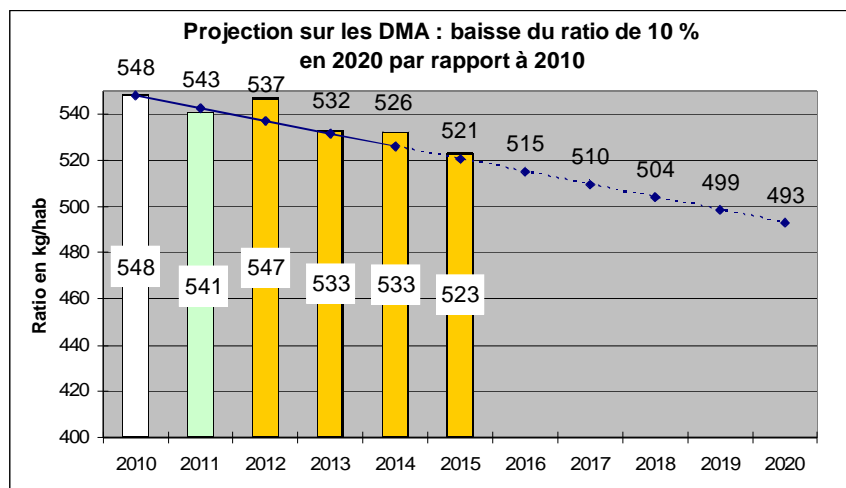
Annexe 2 : Schéma des interactions entre acteurs



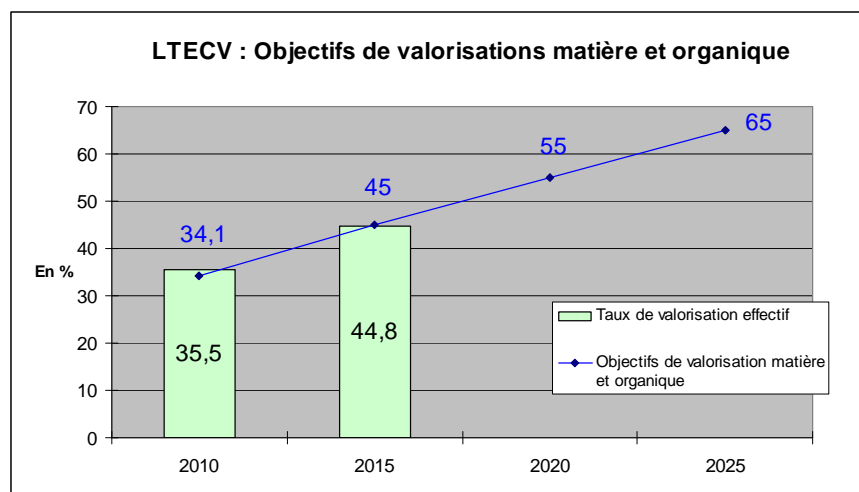
Annexe 3 : Point sur les objectifs LTECV en 2015 en Côte-d'Or

Basés sur les données de l'observatoire des déchets du Conseil Départemental de la Côte-d'Or jusqu'en 2015, les graphiques, ci-après, présentent les ratios de production de déchets ménagers en Côte-d'Or, avec les projections des objectifs de la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte.

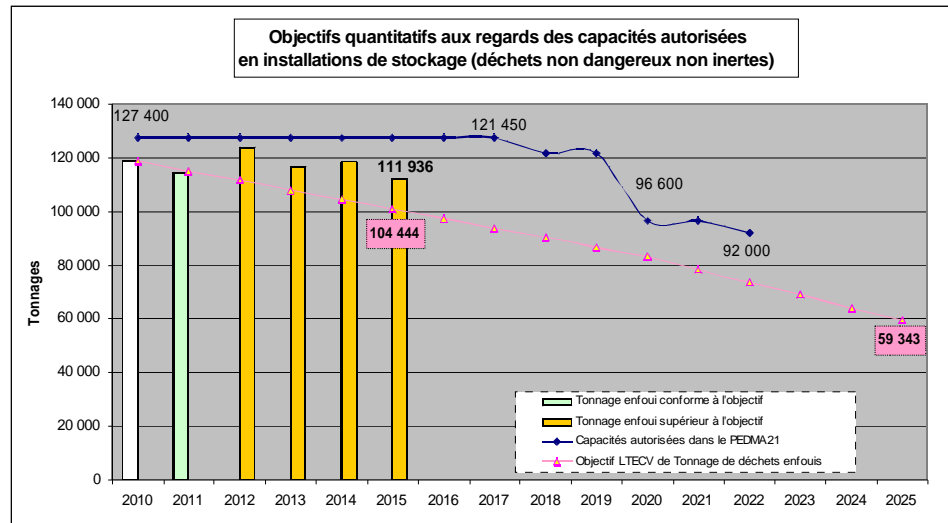
- Réduction de 10 % la quantité de déchets produits par habitant en 2020 par rapport à 2010



- Augmentation de la valorisation matière des déchets non inertes et non dangereux pour atteindre (en masse) 55 % en 2020 et 65 % en 2025



- Réduction, par rapport à 2010, de 30 % des quantités de déchets mis en décharge d'ici 2020 et 50 % en 2025



Annexe 4 : Synthèse des résultats de l'état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets dans les Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux de Côte-d'Or

L'état des lieux a été réalisé par une stagiaire en Master 2 Ecologie humaine de mars à août 2017.

Une enquête quantitative a été envoyée par courrier électronique aux 133 Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux de la Côte-d'Or, puis des entretiens semi-directifs avec des directeurs d'établissements ont été conduits.

Quatre thématiques sont principalement ressorties : une méconnaissance de la gestion des déchets, la présence importante de gaspillage alimentaire, l'évocation des normes d'hygiène pouvant limiter l'utilisation d'alternatives durables et la mise en place de quelques pratiques de consommation responsable.

A – Un manque de connaissances concernant les déchets en général

Il est tout d'abord à noter un manque de connaissances concernant la thématique de gestion des déchets. Cela concerne en premier lieu le tri des déchets recyclables, parfois non réalisé ou mis en place mais de façon non adéquate (des déchets dangereux sont par exemple parfois jetés dans le bac des emballages recyclables, ce qui est interdit).

Ce manque de connaissances concerne également le mode de collecte des déchets. Un certain nombre de répondants ne sait par exemple pas à quelle redevance est soumis leur établissement, et ne connaît pas le coût lié à la collecte des ordures ménagères.

Il y a également un manque de connaissances concernant la pratique du compostage : certains semblaient penser que le fait de laisser les déchets verts en tas, sans aucun entretien, pouvait être assimilé à du compostage, ce qui n'est pas le cas.

Des confusions ont également été relevées entre le terme « déchèterie » et « décharge » et entre la collecte des ordures ménagères et le dépôt en déchèterie.

B – Le gaspillage alimentaire : une thématique récurrente

Par le biais de l'enquête, il a été constaté que le gaspillage alimentaire est important, même s'il est impossible de le quantifier réellement. En effet, très peu de répondants ont déjà effectué des pesées de restes alimentaires. Cette thématique a également été abordée au cours de chaque entretien réalisé et préoccupe les directeurs et directrices d'établissements. De plus, le gaspillage alimentaire n'est en général pas valorisé, puisque moins d'un tiers a déclaré faire du compostage.

Les trois principales causes sont : une surestimation des quantités cuisinées, des portions mal adaptées aux appétits des convives et des convives exigeants.

Afin de le réduire, des mesures sont cependant déjà mises en place dans certains établissements : les commissions menus par exemple, qui réunissent des résidents et des membres du personnel (directeurs, diététiciens, cadres supérieurs de santé, ...), afin que tous puissent discuter des repas proposés en prenant en compte les avis des résidents. La déstructuration des repas et une reconstitution des couleurs ont également été citées au cours des entretiens.

C – Une difficile cohabitation entre normes d'hygiène et écologie

Les normes d'hygiène ont été souvent évoquées au cours des entretiens, lorsqu'était abordée la thématique des alternatives durables. En effet, il en ressort des *a priori* et un manque de connaissances concernant l'utilisation de produits naturels (vinaigre blanc, bicarbonate de sodium, ...) qui seraient moins efficaces, ne respecteraient pas les normes d'hygiène.

Certains établissements utilisent tout de même du vinaigre blanc, (pour laver les vitres ou les salles de bains par exemple), mais ils sont encore peu nombreux.

De même, en ce qui concerne l'utilisation d'essuie-mains et de changes lavables, les responsables d'établissements la réfute en arguant les normes d'hygiène, le coût d'achat des produits et leur moindre performance, vis-à-vis des produits classiques jetables.

D – Vers des pratiques de consommation responsable ?

Il a cependant été constaté que certaines pratiques de consommation responsable sont déjà mises en place au sein des établissements. Pour ceux qui gèrent eux-mêmes les déchets verts, l'apport en déchèterie est ainsi privilégié pour presque la moitié des répondants.

Le broyage, la tonte mulching et le paillage sont également réalisés, même si cela est plus minoritaire.

Presque trois-quarts des répondants possèdent également un potager, des jardinières ou un jardin d'agrément et plus de la moitié d'entre eux s'en servent à des fins thérapeutiques.

Des pratiques de consommation responsable ont également été identifiées concernant les achats alimentaires. En effet presque la moitié des répondants faisant appel à une structure extérieure sert des plats à base de produits locaux plus d'une fois par semaine.

La moitié des établissements en gestion directe pour la restauration achète souvent des produits de saison et en gros conditionnement, ce qui montre qu'ils sont sensibles à la réduction des emballages et à la consommation responsable. L'achat de produits frais a également été évoqué plusieurs fois lors des entretiens.

Des marges d'amélioration sont possibles, en particulier concernant la réduction du gaspillage alimentaire, la valorisation organique des biodéchets alimentaires et la mise en place d'alternatives durables mais des facteurs externes peuvent faire varier les résultats (le type de gestion du service restauration par exemple) et des contraintes propres aux établissements (le manque de temps, de moyens financiers et humains, en particulier), sont également à prendre en compte.

Annexe 5 : Bibliographie

ADEME (2014) – *Guide méthodologique du développement des stratégies régionales d'Economie circulaire en France*

ADEME (2016) – *Changer les comportements, faire évoluer les pratiques sociales vers plus de durabilité*

ADEME (2016) – *Etude sur le réemploi des EEE ménagers*

ADEME (2016) – *Pertes et gaspillages alimentaires : l'état des lieux et leur gestion par étapes de la chaîne alimentaire*

Commissariat Général du Développement Durable (2014) – *Ecologie industrielle et territoriale : le guide pour agir dans les territoires*

Conseil Départemental de la Côte-d'Or (2015) – *Sondage d'opinion sur la prévention des déchets auprès de la population de la Côte-d'Or*

Conseil Départemental de la Côte-d'Or (2017) – *Réalisation d'une campagne de caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles et des déchets Divers Non Recyclables pour les besoins des membres du groupement de commandes*